



Association coopérative
d'économie familiale
Rive-Sud de Québec

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec  
 



Alliance
Jeunesse
CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE



Société
d'habitation

Québec  
 



Pour information
contactez :

Jean-Philippe Gagnon

Cordonnateur Tous pour toit
Centre aide et prévention jeunesse

coordination.splisra@capjlevis.com
Cell.: 418 999-4247 | Fax: 418 838-8208



**Priorité
Logement**

Outil pour la stabilité résidentielle

Priorité logement

Quel est l'objectif du projet ? Sur une base volontaire, les participants confient aux gestionnaires du projet *Priorité logement* la gestion initiale de leurs revenus* pour payer en priorité leur logement. Une fois le loyer payé, et en conformité avec le plan de gestion globale établi avec le participant, la balance des sommes reçues retourne dans le compte du participant.

*Aide sociale.

Comment ?

Les revenus du participant sont déposés directement dans le compte bancaire du projet *Priorité logement*. *Priorité logement* transfère directement au propriétaire le montant du loyer et établit un plan de gestion globale avec le participant pour la gestion de la balance des sommes reçues.



Pourquoi ?

- Pour prévenir les risques d'expulsion pour non-paiement du loyer ;
- Pour soutenir les participants dans le développement de saines habitudes financières ;
- Pour aider les participants dans la gestion de leurs revenus ;
- Pour favoriser l'autonomie ;
- Pour réduire le risque de problèmes lors des entrées d'argent.

Pour qui ?

- Être locataire ou chambreur(euse) ;
- Recevoir des prestations d'aide financière de dernier recours (aide sociale) ;
- Être volontaire à un suivi actif par un intervenant d'un organisme communautaire de Lévis ou du réseau de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches ;
- Éprouver des difficultés à gérer l'argent destiné au paiement du loyer.